

### Questions et Réponses pour RFP 20162033

Question #	Numéro de référence de la demande de soumission	Questions reçues des soumissionnaires	Réponses aux soumissionnaires
1	20162033	Un certain nombre de participants doivent-ils être inscrits dans chaque groupe pour que la formation linguistique soit offerte? Par exemple, si au terme des évaluations, trois participants étaient classés dans le groupe avancé, la formation serait-elle offerte pour ce groupe?	Chaque groupe devra compter au moins deux participants.
2	20162033	Le BSIF considérerait-il des solutions en ligne?	Comme nous le mentionnons dans la demande, nous cherchons à offrir une formation en salle de classe. Nous pourrions opter pour une formation hybride, mais nous ne sommes pas prêts à offrir une formation en ligne pour l'instant. Nous considérerons l'approche hybride à long terme.
3	20162033	Pourriez-vous nous faire parvenir la Pièce-jointe 1 de la partie 3 en format Word puisque les soumissionnaires doivent remplir ce document?	Veuillez remplir la section 4.1.2, Évaluation financière, au lieu de la pièce jointe 1 de la partie 3.
4	20162033	Pourriez-vous nous préciser si la demande de propositions est un renouvellement de contrat et si oui, à quelle école est-ce que le contrat précédent avait été confié et quel en était le montant?	La demande de proposition n'est pas un renouvellement de contrat.
5	20162033	Nous travaillons avec le matériel élaboré par l'école de la fonction publique qui est un matériel formidable et parfaitement adapté à la préparation de tous les fonctionnaires canadiens. Est-ce à dire que nous sommes d'office éliminé par ce que nous n'avons pas élaboré notre propre programme?	Nous n'évaluons pas le programme, pour être considéré vous devrez nous soumettre un plan de leçon et un outil de référence. Vous pouvez faire référence au programme élaboré par l'école de la fonction publique dans votre plan de leçon et outil de référence.

6	20162033	<p>Paragraphe 3.1 à la page 7 de 31 - Instructions - Section IV :</p> <p>Que devons-nous fournir comme renseignements complémentaires pour compléter la Section IV de notre soumission?</p>	<p>La section IV, Renseignements complémentaires, n'est pas obligatoire. Par conséquent, le soumissionnaire peut, s'il le souhaite, fournir tout renseignement supplémentaire qu'il juge approprié d'ajouter à son offre avant la date de date de clôture des soumissions.</p>
---	----------	---	--